

Communiqué de presse

La FNIM dénonce les propos infondés de la Ministre de la Santé

Paris, le 17 janvier 2025

La Fédération Nationale de l'Innovation Mutualistes (FNIM) exprime sa profonde consternation face aux récentes déclarations de Madame la Ministre de la Santé, qui a appelé les mutuelles à « restituer » une partie de leurs cotisations. Ces propos témoignent d'une méconnaissance flagrante du fonctionnement des mutuelles et d'une volonté de les mettre à contribution sans justification.

Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif, gérées de manière démocratique par leurs adhérents. Les éventuels excédents, loin d'être des bénéfices distribués à des actionnaires, sont systématiquement réinvestis au profit des assurés, sous forme de meilleures garanties ou de cotisations réduites.

Une gestion rigoureuse dans un contexte incertain

En l'absence de Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) à la fin octobre, les mutuelles ont dû établir leurs budgets et fixer les cotisations dans un contexte d'incertitude. Les cotisations sont donc calculées sur la base d'estimations prudentes, afin de garantir la pérennité des garanties offertes aux adhérents.

Une nouvelle attaque contre le modèle mutualiste

La FNIM rappelle que les mutuelles ont déjà été fortement sollicitées pendant la crise sanitaire, avec une hausse significative des dépenses de santé. Les adhérents ont ainsi subi une double peine : le prélèvement d'une taxe COVID et une augmentation des cotisations pour compenser les remboursements différés.

En appelant à une nouvelle contribution des mutuelles, le gouvernement remet en cause le modèle économique de ces organismes et porte atteinte à leur indépendance. Les mutuelles sont des organismes de droit privé, elles ne sont ni des percepteurs d'impôts, ni des opérateurs d'une économie administrée. La FNIM s'oppose fermement à toute mesure visant à augmenter la pression fiscale sur les mutuelles, qui se traduirait inévitablement par une dégradation des garanties offertes aux assurés ou une augmentation complémentaire des cotisations. De plus, si un surcroît de cotisations était constaté à la fin de 2025, c'est à leurs adhérents que les mutuelles le rétrocèderaient, et non pas à l'Etat.

Défendre la démocratie mutualiste

Les mutuelles sont des acteurs essentiels du système de santé français. Elles offrent une complémentaire santé de qualité à des millions de Français, tout en contribuant à la maîtrise des dépenses de santé. La FNIM appelle le gouvernement à reconnaître le rôle essentiel des mutuelles et à travailler en étroite collaboration avec elles pour trouver des solutions durables aux défis qui se posent au système de santé.

Plus largement la FNIM appelle à un grand débat public sur le financement de la protection sociale dans un contexte où les dépenses de santé augmentent et augmenteront encore dans les prochains mois et les prochaines années.

À propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM (devenue Fédération Nationale de **l'Innovation Mutualiste** lors de son Assemblée Générale du 11 octobre 2024) a pour vocation de fédérer les mutuelles indépendantes, de défendre leurs intérêts et de garantir le pluralisme du secteur et la liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé.

Présidée par Pierre-Edouard MAGNAN, elle permet aux mutuelles à taille humaine de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui offre des services de grande qualité.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Contact presse

MARZOLF Erwin
Directeur Général
0615953131
emarzolf@fnim.fr
www.fnim.fr